

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

ARRETE N° 196/17

**Direction des Mobilités, de la Voirie et des
Réseaux
Service Déplacements**

Le Maire de la Ville de Haguenau,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-3 à R411-8, R 411-26 et R411-28,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6, L 2542-2,
Vu l'arrêté municipal du 25 mai 1959 et ses arrêtés complémentaires,
Vu l'arrêté municipal n° 64A du 30 mars 1989 limitant les horaires d'intervention sur le domaine public,
Vu la demande de la Direction des Interventions et du Cadre de Vie,
Considérant l'incidence sur la circulation et le stationnement de travaux de **création d'une zone de rencontre et d'installation de 2 coussins berlinois**

ARRÊTE

Article 1^{er} : La **circulation est perturbée rue SCHILLING**. Un alternat par panneaux B15 et C18 est mis en place.

Le stationnement est interdit et qualifié de gênant au droit des travaux

DU LUNDI 17 AU VENDREDI 21 JUILLET 2017

La **rue SCHILLING est barrée à la circulation** entre **l'allée des CERISIERS** et la **rue JEAN SETZER**. L'accès des riverains reste garanti dans la mesure du possible. Une déviation est mise en place via la **rue ARMAND FARKAL** et la **rue JEAN SETZER**.

LE MERCREDI 19 JUILLET 2017

Article 2 : La mise en place de la signalisation appropriée et de la déviation est à la charge de la Direction des Interventions et du Cadre de Vie.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Haguenau est chargé de l'exécution du présent arrêté dont il aura ampliation.

Fait à Haguenau, le 05 juillet 2017

Destinataires :

. M. le Commissaire de Police de Haguenau
. M. le Responsable du SMUR de l'hôpital civil de Haguenau
. M. le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Haguenau
. Carpostal

. Mairie de Haguenau :

Direction de la Construction et du Patrimoine
Direction des Interventions et du Cadre de Vie
Service des affaires juridiques
Service sécurité, police municipale
Service des ordures ménagères
Service des Affaires scolaires

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint au Maire,

André ERBS